



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1037-11-2019 ET 1037-12-2019

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 septembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-11-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE P5-03 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX ET D'UN LOCAL COMMERCIAL SUR LE LOT 6 219 197, RUE D'ADAMSVILLE
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-12-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'INCLURE LA ZONE PDA10-03 À LA ZONE PDA10-02 DANS LE QUARTIER NATURA.

Tel que requis par la Loi, ces règlements ont été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 17 septembre 2019.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur en date du 17 septembre 2019 et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com) ou à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Bromont, ce 24<sup>e</sup> jour de septembre 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques